

1 Vous habitez... ZONE 3

QUARTIERS DE SAUMUR :
FENÊT, PETIT PUY, NANTILLY

2023 CALENDRIER !

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



2 Votre jour de collecte est le mardi

- Les ordures ménagères sont collectées toutes les semaines.
- Les emballages sont collectés 1 semaine sur 2.

3 Votre type de collecte

Grâce à la couleur figurant sur le calendrier, sortez le(s) bac(s) adéquat(s) le lundi au soir...



4 Jour férié = Report de collecte

NOUVELLE RÈGLE

Toutes les collectes sont décalées d'une journée à partir du jour férié et cela jusqu'au samedi. Ces jours de collecte sont notés **en bleu** dans le calendrier.

Pensez à sortir votre bac la veille au soir et rentrez-le une fois la collecte réalisée.

	JANVIER
Mardi 3	
Mardi 10	
Mardi 17	
Mardi 24	
Mardi 31	

	FÉVRIER
Mardi 7	
Mardi 14	
Mardi 21	
Mardi 28	

	MARS
Mardi 7	
Mardi 14	
Mardi 21	
Mardi 28	

	AVRIL
Mardi 4	
Mercredi 12	
Mardi 18	
Mardi 25	

	MAI
Mercredi 3	
Mercredi 10	
Mardi 16	
Mardi 23	
Mercredi 31	

	JUIN
Mardi 6	
Mardi 13	
Mardi 20	
Mardi 27	

	JUILLET
Mardi 4	
Mardi 11	
Mardi 18	
Mardi 25	

	AOÛT
Mardi 1	
Mardi 8	
Mercredi 16	
Mardi 22	
Mardi 29	

	SEPTEMBRE
Mardi 5	
Mardi 12	
Mardi 19	
Mardi 26	

	OCTOBRE
Mardi 3	
Mardi 10	
Mardi 17	
Mardi 24	
Mardi 31	

	NOVEMBRE
Mardi 7	
Mardi 14	
Mardi 21	
Mardi 28	

	DÉCEMBRE
Mardi 5	
Mardi 12	
Mardi 19	
Mercredi 27	

JANVIER 2024

BAC ORDURES MÉNAGÈRES → **mercredi 03/01**, mardis 9/01, 16/01, 23/01, et 30/01.

BAC EMBALLAGES → mardis 09/01 et 23/01.

Merci pour tous vos gestes de tri !

Grâce à vous, nous valorisons vos déchets et préservons mieux l'environnement.

ZONE 3 -SAUMUR-

**Déchèterie
St-Lambert-des-Levées
4,5km**

ZONE 3
QUARTIERS DE SAUMUR :
FENÊT, PETIT PUY, NANTILLY

**POINT D'APPORT
VOLONTAIRE
ORDURES MÉNAGÈRES**

**POINT D'APPORT
VOLONTAIRE
EMBALLAGES**

**COMPOSTEUR
PARTAGÉ**

Déchèteries



Saumur

Z.A. Le Clos Bonnet
60 rue du Tunnel

DU LUNDI AU SAMEDI
→ de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

St-Lambert-des-Levées

Bellevue, Route du Vieux Vivy

DU LUNDI AU SAMEDI
→ de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

DIMANCHE
→ de 9h30 à 12h

Important

- Le papier se recycle dans les points tri !
- Les ordures ménagères doivent être contenues dans des sacs bien fermés.
- Les emballages peuvent être jetés dans le bac ou le point d'apport volontaire en vrac ou dans **un sac obligatoirement transparent**. Un bac non conforme (contenu ou sac) peut être refusé.
- Les déchets et sacs placés en vrac à côté du bac ne sont pas collectés.
- Lavez votre bac régulièrement pour votre hygiène et celle des agents de collecte.
- Présentez le bac la poignée orientée vers la route au bord de celle-ci, dans de bonnes conditions de visibilité et d'accessibilité.

Points d'apport volontaire

Localisez facilement les points d'apport volontaire les plus proches de chez vous sur notre site Internet ou sur l'appli Kyrielle.

+ d'infos + d'actus...  

www.saumur-aggloproprete.fr

Toutes les infos sont sur l'appli **Kyrielle** !



Le service
Déchets ménagers
de la Communauté
d'Agglomération
Saumur Val de Loire

Kyrielle /Saumur Agglopropreté
201 Boulevard Jean Moulin 49400 SAUMUR
02 41 50 44 67 | accueil@agglopropre49.fr